



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Grand Est**

Avis DEP n° 2023 - 68		
Avis direct (expert délégué)	Objet : Demande de dérogation à la réglementation espèces protégées – Travaux de rénovation énergétique – 4 immeubles rue du Dr Alexis Carrel et 2 bâtiments rue Louis Lavigne à Verdun (55) – Moineau domestique – <i>Passer domesticus</i> , Rouge-queue noir - <i>Phoenicurus ochruros</i> , Hirondelle de fenêtre - <i>Delichon urbicum</i>	Avis : favorable avec recommandations
Date : 29/11/2023		

Contexte

L'OPH Meuse, souhaite procéder à la rénovation énergétique de 4 immeubles rue du Dr Alexis Carrel et de 2 bâtiments rue Louis Lavigne à Verdun (55). Les travaux consistent notamment en l'isolation par l'extérieur et le changement des menuiseries des bâtiments.

Après une première visite de la LPO, une seconde expertise avifaune-chiroptère a confirmé la présence de nids de Moineau domestique, de Rouge-queue et d'Hirondelle de fenêtre.

Pour ce qui est des chiroptères, aucun indice de présence n'a été relevé (pas d'individus, pas de guano) et les bâtiments semblent peu propices à leur accueil car ils ne présentent pas de cavités favorables, absence de bardage en façade, caves peu enterrées, fréquentées et équipées de lumières automatiques à détection de mouvement, fenêtres hermétiques.

Les travaux seront réalisés hors période de reproduction.

En compensation des nids détruits, des nichoirs pour ces espèces seront installés à raison du double des nids comptabilisés :

- pour la rue du Dr Alexis Carrel :
 - 36 nids de Moineau domestique soit 72 nichoirs à poser en façades correspondant à 6 « blocs abris » de 3 niches par bâtiment. Il faudra privilégier les façades sud et nord pour les bâtiments 7 et 5 et les façades est et ouest pour les bâtiments 3 et 1.
 - 3 nids d'Hirondelle de fenêtre soit 6 nichoirs à poser en sous toiture des escaliers extérieurs correspondant à 1 « bloc » de 2 niches par bâtiment
- pour la rue Louis Lavigne
 - 13 nids de Moineau domestique soit 26 nichoirs à poser en façades correspondant à 5 « blocs abris » de 3 niches par bâtiment. Il faudra privilégier les façades ouest et est.

- 7 nids d'Hirondelle de fenêtre soit 14 nichoirs à poser en sous toiture des escaliers extérieurs correspondant à 4 « blocs » de 2 niches par bâtiment

Questions au CSRPN

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- La délivrance d'une dérogation pour l'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, de la population des espèces dans leur aire de répartition naturelle ?
- En cas d'impact sur des habitats d'espèces protégés, l'opération projetée remet-elle en cause le bon accomplissement du cycle biologique de l'espèce ?

Supports de réflexion

- Rapports « diagnostic écologique » pour la rue Carrel et pour la rue Lavigne
- CERFA

Analyse du CSRPN

Les conditions dans lesquelles sont prévus les travaux doivent permettre de limiter au maximum les perturbations du cycle de vie des espèces concernées en tenant compte d'une possible nidification précoce des Moineaux domestiques.

L'installation adaptée de dispositifs de nidification substitutifs doit permettre de maintenir la viabilité des espèces concernées sur les bâtiments.

Avis du CSRPN

Favorable avec recommandations

Recommandations

Anticiper une possible nidification précoce des oiseaux (Moineaux) dans la planification des travaux.

Réaliser la pose des nichoirs avec les conseils d'une association naturaliste compétente (LPO Meuse par exemple)

Assurer un suivi annuel par l'association consultée de l'occupation réelle des nichoirs durant les 3 (voire 5) années suivant la pose.

Alain Salvi, expert-délégué, commission Espèces Protégées du CSRPN Grand-Est



